



Cher.e Camarade,

Nous avons organisé **mardi 27 novembre 2018, une conférence téléphonique** au sein des plateformes (CDC, CIS, CPS et des sections auxquelles elles sont rattachées).

Ces structures actuellement au nombre de 23 passeraient **toutes sous format CDC dès 2021**, et certains petits CPS relais craignent une fermeture.

Cette conférence a été effectuée à la demande de plusieurs plateformes qui se déclaraient prêtes à partir en grève reproductible dès le 2 janvier 2018 suite à un ras le bol des conditions de travail en format PAS, à des revendications spécifiques et à la limitation des congès.

Des HMI ont été menées sur 8 plateformes par les sections qui ont permis de constater une connaissance variable et imparfaite de la situation ainsi que des revendications portées par la CGT et les agents des CDC.

Une pétition circule dans les CDC portant sur la limitation des congés et l'alignement de leur régime indemnitaire sur celui des CIS. La formation insuffisante, l'organisation et le temps de travail ainsi que les accidents acoustiques dus au matériel et le recrutement de contractuels sur les postes vacants sont également remontés lors de ces HMI.

Au total, entre les camarades présents au téléphone, ceux que nous avons eu ensuite et ceux qui ne pouvant appeler nous ont communiqué leurs réflexions par mel, ce sont 10 camarades qui ont pu nous faire part des réflexions de leur plateforme.

Sans être exhaustif, et à l'appui du questionnaire préalablement envoyé, les éléments essentiels qui sont ressortis de la conférence téléphonique sont les suivants:

– les collègues n'ont **pas communication d'une organisation exceptionnelle de l'accueil physique et de l'accueil téléphonique** en dehors de la limitation des congés sur le mois de janvier 2019.

Selon ce que nous savons, la communication auprès des contribuables ayant des démarches à faire concernant le PAS c'est-à-dire les 7 millions de contribuables ayant des modifications de leur situation individuelle, ou ceux ayant des régularisations de leur taux n'a pas encore eu lieu ou n'aura lieu que partiellement par la DGFIP!

– les collègues craignent d'être submergés dès janvier par les questions relatives au PAS et doivent déjà rappeler ultérieurement des contribuables en période de pointe.

– **aucun calendrier** ne leur a été communiqué pour 2019 sur les suites de la mobilisation PAS.

– l'information sur le **recrutement de contractuel** est connu et chiffré sur seulement une partie des plateformes. Elles ont exprimé un rejet unanime de ce recrutement (50 contractuels sur les postes vacants pour toute la France).

– le recours à des **renforts ou réservistes** n'est que partiellement connu par les collègues, il s'agirait selon les remontées d'un département, d'agents des SIP qui pourraient intervenir en rotation sur un poste dédié (200 licences de téléphonie temporaires (bandeau des plateformes) pour toute la France: **5 par direction de première catégorie et 3 par direction de deuxième catégorie**).

– Sur la question de l'appel à un **mouvement coordonné** les collègues qui sont favorables à l'action ou l'envisagent sont tous d'accord sur la nécessité de partir ensemble de façon coordonnée.

Les **plateformes de Carcassonne, Lille et Montpellier** semblent décidé à démarrer leur **action dès le 2 janvier 2019**.

Le **préavis de grève déposé par la CGT Finances publiques qui cours dès le 28 novembre répond à leur attente ainsi qu'a celle des plateformes qui envisagent de débiter une action de grève courant janvier si la situation des plateformes devient invivable**.



Concernant la disparité des **régimes indemnitaires** selon le type de plateforme, l'avis général est d'aller vers le régime le plus favorable c'est-à-dire celui des CIS en rapport avec leurs contraintes particulières ( horaires soir et week-end et conditions de travail- ACF téléphone).

**La limitation des congés** est plus ou moins clairement annoncée par la direction qui joue actuellement l'apaisement face à un risque de grève.

L'organisation et le temps de travail sont également rappelés par les collègues pour intégration à la plateforme revendicative (accidents acoustiques dus au matériel, durée des vacances, temps de pause et de pause documentaire...).

Le passage en CDC pour les CPS et les CIS sera-t-il considéré comme une **restructuration** avec les garanties qui y sont associées (priorité en mutation, primes de restructuration...).

- de l'avis général **la formation** (calcul de taux, éléments de langage, etc) dispensée est insuffisante en particulier pour les CPS qui ne bénéficient pour l'instant que de PAS à PAS, laissant les agents inquiets et démunis devant les questions.

#### En synthèse :

Quelques plateformes semblent déterminées à partir en grève dès le 2 janvier et d'autres semblent partagées ( action envisagée mi janvier).

Majoritairement, les agents des plateformes sont de jeunes agents voir des stagiaires qui expriment pour bon nombre une difficulté voir une crainte à s'engager sur un mouvement de grève sur la durée.

La conférence téléphonique fait apparaître la nécessité de poursuivre l'information des collègues par un tract spécifique et la pétition, ainsi que le besoin de continuer à organiser partout des rencontres avec les collègues.

L'intersyndicale semble être le bon format dans l'affichage mais selon les situations locales, et de l'avis général, la CGT doit s'engager dès à présent à la construction d'un mouvement des plateformes et en être le moteur qui pourra être relayé par les autres OS.

Un soutien et un relais aux camarades des plateformes de Carcassonne, Lille et Montpellier sont indispensables s'ils décident de démarrer leur action dès le 2 janvier 2019,

L'extension de l'action à l'ensemble des services effectuant de la réception PAS (SIP, Trésoreries,,,) doit être envisagée en particulier dans le contexte anti-fiscal actuel.

Sur la suite à donner et la préparation de la campagne PAS de janvier, c'est lors de notre prochaine CEN de décembre que nous aurons à en débattre.

